

Tournoi du 25 et 26 Avril 2020

Règlement de l'épreuve

Article 1 : Les clubs de tennis de table de Cholet ASPTT et L'En Avant La Tessoualle organisent leur 1^{er} tournoi régional ouvert aux licenciés des Pays de la Loire.

Il se tiendra les 25 et 26 avril 2020 à la **Salle des chênes – rue du stade – 49280 La Tessoualle**.

Article 2 – tableaux et horaires

Jour	Horaire	Tableau	Classement	
Samedi	10 h 00	A – Poussin Cadets	Jeunes – Points < 650	Bon d'achat (50 Euros)
	11 h 00	B – Benjamin à juniors	Jeunes – Points < 900	Bon d'achat (50 euros)
	13 h 00	C	Points < 1200	140 Euros
	14 h 30	D	Points < 900	100 Euros
	16 h 00	E	Points < 1500	140 Euros
	17 h 30	F	Doubles : Points < 2500	80 euros + Lots
Dimanche	9 h 00	G	Points < 1300	140 Euros
	10 h 30	H	Points < 1100	140 Euros
	12 h 00	I	Points < 1800	140 Euros
	14 h 00	J – Féminies	Féminines	120 Euros + Lots
	14 h 00	K – Toutes Séries	Points >= 1000	380 Euros
	14 h 00	L	Points < 1000	120 Euros

Chaque tableau est limité à 72 joueurs.

Les points sont les points acquis pour la deuxième phase (au 1^{er} janvier 2020).

Les poussins ne peuvent participer qu'au tableau A.

Les féminines peuvent également participer aux autres tableaux.

Pour les tableaux de simple, les inscriptions se feront **uniquement** sur le formulaire en ligne : www.asptt-cholet-ping.fr

Les inscriptions pour les tableaux de double se feront sur place.

Les tarifs sont :

- 4 € pour les tableaux A et B.
- 7 € pour les autres tableaux de simple. (*)
- 8 € par équipe pour les tableaux de double.

(*) En cas de règlement sur place, pour les tableaux C à L une majoration de 1€ sera appliquée.

Les dotations pourront être réévalués si le nombre de participants n'est pas atteints, à savoir :

- Réduction des dotations de 50 % si un tableau ne contient pas 24 inscrits.
- Réduction des dotations de 25 % si un tableau ne contient pas 32 inscrits.

Article 3- Nombre de tableaux possibles

Un joueur peut s'inscrire, en fonction de son classement, au maximum dans deux tableaux / jour. Les tableaux de doubles ne sont pas pris en compte pour cette limitation.

Toute demande de participation à un tableau supplémentaire devra au préalable avoir été adressée au juge-arbitre qui se réservera de l'accepter ou non et ce dans le but de ne pas perturber le bon déroulement de chaque tableau.

Article 4 – Nombre de table : 24 tables réparties dans deux salles.

Article 5 – Ouverture de la salle

Le samedi la salle sera ouverte à partir de 9 h 00.

Le dimanche, la salle sera ouverte à partir de 8 h 00.

Article 6– Tirage au sort : le tirage au sort aura lieu le Vendredi 24 Avril 2020 à 19H au complexe sportif du chênes à la l'adresse Rue du Stade à La Tessoualle (49)

Article 7– Pointage : le pointage débutera 1 heure avant le début de chaque tableau et se terminera 30 minutes avant le début de ceux-ci.

Article 8- Juge arbitrage

Le juge arbitre sera Mr Julien LEPOURRY (JA3) secondé de Mr Denis MOUILLE.

En cas de litige, en accord avec le juge-arbitre, les clubs organisateurs prendront les décisions non prévues par ce règlement.

Tout joueur devra être en mesure de justifier de sa licenciation auprès de la FFTT.

Un joueur absent à l'appel de son nom pourra se voir disqualifier après 15 minutes d'attente.

Arbitrage par les joueurs.

Le tirage au sort sera réalisé sur place 1/2 heure avant l'horaire prévu pour chaque tableau, à la salle de tennis de table de la Tessoualle.

Article 9 – déroulement de la compétition.

Les règles appliquées lors de ce tournoi sont celles de la FFTT.

Les balles fournies par les clubs pour le déroulement de toute la compétition seront en plastiques et de marque Butterfly G40+ blanche.

Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Chaque tableau se déroulera par poule de 3 ou 4 joueurs. Les deux premiers seront qualifiés pour la suite du tableau et réparti dans un tableau à élimination directe.

Une partie de classement opposant les vaincus des demi-finalistes permettra de départager le 3^{ème} de chaque tableau.

Article 10 – Responsabilités

Les clubs organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, vols ou pertes pouvant se produire pendant la compétition.

Article 11 – Homologation par la ligue des Pays de la Loire

Date d'homologation : 12/02/2020

Numéro : 1476/2019-R

Signature du JA

Julien LEPOURRY



Signatures des présidents de club

Bazantay Jérémy Asptt Cholet



Brin David La Tessoualle

